

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT**OBJET****DE LA DELIBERATION****Taxe locale d'équipement - Admission en non-valeur**

Monsieur Julien, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Trésorerie Générale de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or a transmis à la Ville une demande d'admission en non-valeur concernant une cotisation de taxe locale d'équipement restant due par la SCI Résidence Floride, représentée par Monsieur Stéphane Colaiacovo, pour une construction sise 105-107, rue Général Fauconnet à Dijon.

Le montant en cause s'élève à 7 065 € et la demande d'admission en non-valeur est justifiée par le fait que la SCI Résidence Floride a fait l'objet d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif en date du 5 octobre 2004.

Au vu des éléments du dossier, il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de la cotisation de taxe locale d'équipement restant due.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

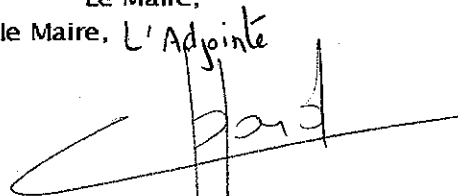
1° - décider l'admission en non-valeur de la cotisation de taxe locale d'équipement restant due, soit 7 065 €, par la SCI Résidence Floride, représentée par Monsieur Stéphane Colaiacovo pour une construction sise 105-107, rue Général Fauconnet, à Dijon ;

2° - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PUBLIÉ LE 26/05/08**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, L'Adjointe



Colette Popand  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 MAI 2008

